

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Congrès de la F. I. A. I. — VAUD : *Stagiaires*. — NEUCHATEL : *Impressions d'un inspecteur*. — INFORMATIONS : *Examens de recrues*. — *Chez nos voisins* : Autriche.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : JAMES SCHWAR : *Faut-il prolonger la scolarité ?* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *De l'enrichissement du langage par la géographie*. — PRATIQUE : CH. DUC : *Le lagopède des Alpes*. — P. H. ; Centre d'intérêt : *Le nid et la nichée*. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE LA F. I. A. I.

Nos collègues yougoslaves, qui s'apprêtaient à recevoir à Belgrade, du 8 au 12 août prochain, les délégués de la F. I. A. I., et qui avaient déjà tout préparé à cette intention, doivent subitement, pour des raisons indépendantes de leur volonté, renoncer à organiser ce Congrès.

Il se tiendra donc, aux mêmes dates, à Genève, sous les auspices des deux associations suisses d'instituteurs : le Schw. Lehrerverein et la Société pédagogique romande.

Malgré le peu de temps dont elle dispose, l'U. I. P. G. - Messieurs s'est immédiatement mise au travail pour assurer la bonne marche de la réunion.

Son président Duchemin, tout particulièrement, se multiplie ces jours pour bien recevoir nos hôtes.

Voici le programme de ces journées :

Samedi 8 août.

16 h. : Réunion du Bureau exécutif (salle du Grand Conseil).

21 h. : Réunion de la Commission pour la révision des comptes.

Dimanche 9 août.

9 h. 30 : Ouverture solennelle du Congrès (salle du Grand Conseil) :

1^o Discours de bienvenue des présidents des associations suisses :

MM. Bœsch, du S. L. V., et Rochat, de la S. P. R.

2^o Election du Bureau du Congrès.

3^o Message du secrétaire général de la F. I. A. I., M. Dumas.

4^o Vérification des mandats. Admission à la F. I. A. I. de la Nouvelle-Zélande et du Nicaragua.

5^o Salut des délégués et des invités.

14 h. 30 : Promenade en bateau, avec souper à Nyon.

(*Prix de l'excursion et du repas Fr. 6.—.*)

Lundi 10 août.

9 h. 30 : Salle du Grand Conseil : séance de travail.

14 h. 30 : Continuation de la séance.

Mardi 11 août.

9 h. 30 et 14 h. 30 : Deuxième séance de travail.

20 h. : Banquet, offert par les Associations suisses d'instituteurs.

A côté des délégués officiels, qui seuls ont droit de vote, les membres des associations peuvent assister au Congrès à titre d'auditeurs. *Il serait vivement désirable que la S. P. R. soit largement représentée. Nous adressons un pressant appel à tous nos collègues, aux vaudois et aux genevois en particulier.* Le sujet qui sera traité ne manquera pas de les intéresser, puisqu'il est *L'Etat et l'Instituteur — L'Etat et l'Ecole*, le même en somme que celui que nous avons discuté à La Chaux-de-Fonds.

Tous ceux qui se proposent d'assister, en tout ou en partie, aux manifestations prévues, voudront bien, en particulier pour ce qui concerne les logements, s'adresser à l'avance à *M. Duchemin, président de l'U. I. P. G. - Messieurs, Cartigny*. Autrement ils trouveront à leur arrivée à Genève tous les renseignements nécessaires aux *Bureaux Véron & Grauer, gare de Cornavin*.

* * *

La F. I. A. I. est aujourd'hui à sa dixième année d'existence. Elle n'a eu, comme l'écrit son secrétaire général Dumas, dans le *Bulletin trimestriel* de juin, « ni parrains riches, ni protecteurs puissants. Elle est née pauvre mais fièrement indépendante. Sa vitalité lui vient d'avoir su exprimer le sentiment des éducateurs en faveur de leur métier et de la paix.

» Aujourd'hui, la Fédération est puissante par le nombre de ses cotisants, puissante par son autorité, puissante par la confiance qu'elle inspire...

» La Fédération est constituée d'après la vraie formule de rassemblement : *coopération pour le progrès de l'école, collaboration pour la paix des peuples*.

» Par là, la Fédération s'interdit formellement toute activité avouée ou secrète en faveur d'un parti politique ou d'un credo religieux, c'est-à-dire en faveur de conceptions irréductibles qui appellent nécessairement l'opposition, le fractionnement et la division.

» La Fédération réunit simplement des instituteurs qui souhaitent améliorer leur profession, qui s'intéressent aux tentatives faites dans les divers pays afin d'y confronter leurs essais, afin d'en déterminer les possibilités d'adaptation dans leur classe et, en somme, afin d'enrichir leur habileté professionnelle de l'expérience en deçà et en delà des frontières.

» Comment les sciences, et notamment la science de l'éducation, se développeraient-elles si chacun, s'enfermant entre les hautes murailles nationales, refusait l'appui indispensable que donne à ses recherches la connaissance des travaux effectués dans les autres pays ?

» Et comment cette coopération permanente en vue de l'avancement de la profession serait-elle possible si elle n'avait pas pour condition préalable la paix et l'esprit de paix entre les peuples ?

» L'activité de la Fédération présente ainsi deux aspects étroitement liés : l'éducation et la paix. »

La tâche ainsi conçue n'a pas toujours été aisée. Partie dans un bel élan d'optimisme, la Fédération a traversé des jours difficiles ; elle a été soumise à bien des épreuves et a connu bien des déceptions. Des ouvriers de la première heure ont dû abandonner leur idéal de paix et de fraternité internationale pour capituler devant l'oppression des maîtres d'aujourd'hui. La place de

l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Lettonie est actuellement vide dans la liste des membres de la Fédération. Les associations d'instituteurs de ces pays sont dissoutes de par la volonté d'un gouvernement autoritaire négateur de toute liberté... Mais c'est encore forte de ses 538 000 adhérents appartenant à 31 groupements nationaux qu'elle continue le travail commencé.

Bienvenue en notre pays aux délégués qui les 9, 10 et 11 août prochains œuvreront à Genève. Bienvenue à ces éducateurs qui d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Australie viennent tendre une main fraternelle à leurs collègues d'Europe. Puisse le travail de ces journées être fécond dans l'union de toutes les bonnes volontés.

LE BUREAU S. P. R.

VAUD

STAGIAIRES

Dans son étude préliminaire à la nouvelle *Loi sur l'instruction primaire*, le corps enseignant vaudois demandait l'institution du stage pour nouveaux brevetés. Il s'agissait d'admettre ceux-ci, avant qu'ils soient nommés définitivement, comme aides et apprentis, dans les classes de maîtres expérimentés, auprès desquels ils s'initieraient au « métier », spécialement dans les classes à trois degrés ou à plusieurs divisions.

Quel stage fut admis dans la Loi de 1930 ? *Une nomination provisoire pour deux ans avec salaire réduit*. Autrement dit, le cours de pratique que nous désirions s'est transformé en une mesure dont nous avons pu prévoir les conséquences. D'une part, certaines communes, par économie, nomment les tout jeunes et non pas ceux qui ont fait ici ou là leurs trois ans réglementaires ; d'autre part, après deux ans, quelques-uns ne sont pas confirmés définitivement dans leurs fonctions...

Ces lignes ont un autre but que quelques réflexions d'ordre communo-financier. Nous avons actuellement du chômage dans le corps enseignant. D'ici l'automne, plusieurs situations se régulariseront, mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de maîtres *qui ont atteint l'âge de la retraite* hésitent aujourd'hui à quitter leurs fonctions. Cette retraite, qui représentait de vieux jours assurés, n'étant plus sûre comme nous avions toujours pu l'espérer, qu'adviendra-t-il demain ou après-demain ? Dans cette insécurité, nos ainés restent à leur poste et nos cadets attendent...

Ne serait-il pas indiqué de reprendre cette question de stage, de donner à ces maîtres futurs une place de second dans une classe et de les rémunérer en conséquence en attendant le moment où ils obtiendront le poste cherché ?

Rémunération ? Tout ce que vous voudrez, mais pas de l'argent, me dira-t-on. Evidemment ! Aussi, c'est sans grand espoir que je transcris ici ma pensée, mais enfin, comme les idées font parfois leur chemin quand elles le méritent, je souhaite à celle-ci d'arriver à bon port.

L. Cz.

NEUCHATEL IMPRESSIONS D'UN INSPECTEUR

On se rappelle que M. *Edouard Wasserfallen*, ancien directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, a fonctionné pendant les neuf premiers mois de l'année dernière en qualité d'inspecteur intérimaire de nos deux arrondissements.

Dans le rapport qu'il a adressé au Département de l'Instruction publique à la clôture de l'année scolaire 1934-1935, nous trouvons nombre d'observations judicieuses que nos collègues liront avec plaisir. Celui qui nous parle est un homme d'école qui a su gagner l'estime et la confiance de ses subordonnés par sa bienveillance, sa droiture et sa compréhension du cœur humain ; c'est de plus un observateur délicat dont les propos méritent toute notre attention.

« Chargé de remplacer, nous dit-il, les deux inspecteurs, j'ai fait presque chaque jour des visites de classes et j'ai pu me rendre compte de l'importance de la fonction, du rôle de conseiller réconfortant qu'ont tenu depuis des années nos deux inspecteurs et plus encore de l'influence de ces visites faites dans un esprit bienveillant et vraiment pédagogique, par ces hommes du métier et qui savent discerner les faiblesses et les imperfections de l'enseignement.

» Les jeunes débutants — et les débuts durent des années — ont des soucis professionnels qu'on ne soupçonne guère hors du monde de l'école. Même ceux qui enseignent depuis longtemps constatent parfois, dans l'une ou l'autre branche du programme des insuffisances ou des échecs. Il faut le regard de l'inspecteur pour mettre le doigt sur la cause et assurer les résultats. Et de plus, dans ce domaine, comme dans tous les domaines, un contrôle vigilant est une nécessité.

» A parcourir le canton, on fait déjà des constatations très variées au sujet des locaux scolaires. Ici, l'autorité communale s'efforce de maintenir l'hygiène du bâtiment et, même s'il est vieux, de lui laisser l'agrément de son âge, des boiseries brunies et des planchers de sapin, des corridors sombres et des fenêtres parcimonieuses. Mais si tout est propre, d'une rusticité bien astiquée, surtout si les couloirs sont toujours aérés et préservés de cette affreuse odeur de cabinets mal agencés et mal tenus, on se sent dans un milieu agréable et une atmosphère sereine, favorable à un enseignement familial et heureux. Là, le bâtiment peut être récent ; si les parois sont froides, si la poussière s'est attachée aux murs, si les planchers sont d'un gris sale et piteux, si les corridors sont encombrés dans les angles de caisses à ordures, de balais et d'outils divers, l'accueil est déplaisant et l'éducation de la jeunesse ne peut que pâtir de cet entourage médiocre.

» Je sais que les inspecteurs ont bataillé ferme et qu'ils ont obtenu en beaucoup d'endroits des conditions meilleures pour les classes. J'ai vu aussi des bâtiments modestes peut-être, mais bien entretenus par des concierges qui savent leur métier et dont on exige un service minutieux. Il reste cependant encore quelques écoles qui vivent dans des conditions défectueuses. Les autorités se cantonnent dans l'indifférence ou se retranchent derrière le rempart des déficits communaux. « C'était bon pour nos vieux, c'était bon pour nous, ce doit être encore bon pour nos enfants », dit-on. Mais depuis ces temps très révolus, la maison s'est délabrée et les exigences sanitaires se sont formulées en règles précises. Les médecins scolaires pourraient intervenir avec instance dans les quelques cas que j'ai en vue. Il s'agit d'habituer la jeunesse à vivre dans des locaux qu'elle se sente obligée de respecter.

» Avec quel ravissement on retrouve ensuite les simples et confortables collèges des villes et de beaucoup de villages qui sans être des palais sont clairs, judicieusement distribués et laissent présumer des leçons animées et joyeuses ! »

Après quelques considérations sur la diminution des effectifs scolaires et des classes, le rapport de M. Wasserfallen soulève la question des élèves non promus dont la proportion a diminué, puisqu'elle a passé de 32,8 % en 1926

à 24,9 %. Le premier de ces chiffres se rapporte à l'époque du certificat d'études primaires. A ce moment-là, on retenait dans le degré moyen tous les élèves qui auraient pu porter préjudice aux résultats de l'examen.

« On sauvait ainsi la face, ajoute le rapport, et on pouvait se flatter de succès d'école ou de village. Le certificat d'études a disparu ; il n'y a donc plus de raison pour retenir en bas ceux qui peuvent, péniblement peut-être, acquérir quelques bribes utiles en passant plus haut et trouver là des motifs de s'appliquer... »

« Plusieurs localités ont institué la « petite classe » consistant en une ou deux heures, prises sur l'horaire et destinées à ceux qui ont de la peine à comprendre. L'habileté est de persuader chacun qu'il ne s'agit pas de retenue ou de punition, mais que c'est une faveur réservée à quelques-uns. »

Et voici le couplet des congés accordés en nombre excessif pour le plus grand dam des bénéficiaires :

« La plupart des commissions scolaires savent qu'elles sont instituées pour défendre le droit de l'enfant à l'instruction et non pas le profit prématûr que les parents peuvent retirer de leurs rejetons. Celles-là sont prudentes et avares de congés individuels s'il n'y a pas une raison valable. Mais ailleurs, il y a des commissions qui sont d'une libéralité aussi pernicieuse que déconcertante. Je sais que c'est l'un des grands soucis des inspecteurs. J'ai pu constater aussi, par exemple, qu'un préposé aux congés d'un village a accordé ou laissé prendre à un jeune garçon 12 semaines et demie de congés agricoles, sans parler de journées égrénées. En y ajoutant 10 semaines de vacances légales, il ne reste guère de temps pour l'instruction. C'est un cas extrême, mais il y a plusieurs localités qui pourraient et devraient modérer la générosité du préposé aux congés. »

Beaucoup d'entre nous appuieront cette conclusion. Puisse-t-elle ne pas rester à l'état de simple vœu ! Poursuivons :

« Il est possible aussi que le programme primaire... soit devenu un peu plus lourd pour chacun des degrés. On fait plus en géographie, en histoire, en français, plus d'exercices en arithmétique ; tout est plus approfondi, plus intéressant certainement ; au noyau plus ou moins abstrait, on a ajouté des exercices actifs, des collections d'images, des dessins ; le programme des sciences naturelles s'est élargi et réclame des sorties ; on détermine des plantes, on s'exerce au téléphone, les leçons sont parfois illustrées de projections, on écoute la T. S. F. à l'école, le cinéma organise des séances scolaires. Tout cela est bien de notre temps, mais cela grignote aussi des heures que l'on vouait autrefois au français et à l'arithmétique. »

M. Wasserfallen fait remarquer ensuite avec raison que le retardement de l'âge d'entrée à l'école admis par le Grand Conseil, l'année dernière, contribuera à la promotion plus normale de nos écoliers. Et il termine par ces impressions : « Il n'appartient pas à un inspecteur éphémère de porter un jugement sur l'ensemble des écoles du canton dont il n'a d'ailleurs pas même pu voir la moitié. Je dois dire cependant l'heureuse impression que m'ont donnée la très grande majorité de celles que j'ai examinées.

» Avec une prévention toute citadine, j'imaginais que rien ne valait les écoles des villes — celles que j'ai connues, — bien logées, pourvues d'un riche matériel et qu'il était opportun de demander moins aux écoles de campagne, de province. Ce que j'ai vu m'a convaincu d'erreur et m'a ravi. Que de jolies salles sobrement ornées ou fleuries ! Que de procédés nouveaux et utiles et

d'influence éducatrice des maîtresses et des maîtres, de confiance chez les parents, d'action bienfaisante sur la jeunesse, d'activité morale légitime ! A côté de quelques « fonctionnaires de l'enseignement » il y a surtout des institutrices et des instituteurs dans le sens plein et riche du terme. »

Voilà des paroles réconfortantes auxquelles nous voulons ajouter ce joli trait cueilli dans la causerie que M. Wasserfallen nous fit l'an dernier, aux conférences officielles.

Il venait de passer, nous disait-il, dans une de ces classes à tous les ordres, aux confins du canton, dans un coin perdu où prédomine l'élément tudesque. Chemin faisant, il échange quelques propos avec un bon luron qui regagne le foyer.

— Alors, quelqu'un t'aide à faire tes tâches à la maison ?

— Oui.

— Qui est-ce qui te les fait réciter ?

— C'est la Mutter.

— Tu te plais à l'école ?

— Oui.

— Tu aimes ta maîtresse ?

— Nom dedzou !!!

N'est-il pas des mots qui valent tout un discours ?

J.-Ed. M.

INFORMATIONS EXAMENS PÉDAGOGIQUES DE RECRUES

La *Schw. Lehrerzeitung* (17 juillet) nous apprend que le Département militaire fédéral a décidé d'organiser en automne 1936, à titre d'essai, un examen pédagogique dans 3 écoles de recrues, en Suisse orientale, en Suisse centrale et en Suisse occidentale, ceci en attendant qu'une décision définitive intervienne quant à la réintroduction des examens pédagogiques lors du recrutement, institution à laquelle la S. P. R. s'est déclarée adverse.

CHEZ NOS VOISINS

Autriche. — La *Feuille mensuelle d'Information de la F. I. A. I.* (mars-avril 1936), à qui nous empruntons la relation ci-dessous et que nous publions sans plus, la fait précéder de la déclaration suivante :

Note du Secrétariat de la F. I. A. I. — La F.I.A.I. est fidèlement attachée à ses statuts qui excluent dans son sein toute propagande avouée ou cachée en faveur d'un parti politique.

Cette neutralité est une forme de la tolérance.

Mais elle ne saurait jamais être une abdication et une lâcheté devant l'intolérance.

La F. I. A. I., dans tous ses congrès, a désapprouvé toute tentative de domestiquer l'âme de l'enfant. Elle se refuse à laisser domestiquer l'âme de l'instituteur. Et ce double refus est encore d'ordre pédagogique.

En vain donnerait-on le nom d'éducation à un dressage servile ; sans liberté du maître, sans respect de l'enfant, on prépareraient des générations d'hommes sans initiative et sans dignité, des ombres d'hommes, ivres d'idolâtrie et tremblants de crainte, perdus, si brusquement le chef venait à manquer.

Ainsi, comme éducateurs, notre mot d'ordre est : *Tolérance et liberté !*

C'est à ce titre que nous soumettons à la méditation de nos collègues la note émanant de nos collègues autrichiens.

Nous rappelons encore une fois, que la F. I. A. I. se refuse à prendre position dans la situation d'un Etat. Ce n'est ni son rôle, ni son but. Mais la F. I. A. I. ne peut se borner à enregistrer avec résignation les conceptions d'intolérance qui ruinent toute éducation véritable.

Qu'on exige des instituteurs une garantie morale, qu'on exige qu'ils développent des habitudes correspondant aux conceptions éthiques fondamentales et sur lesquelles l'accord des honnêtes gens est fait ; mais qu'une adhésion au credo d'un parti politique soit la condition indispensable imposée aux maîtres, nous ne croyons pas qu'un seul de nos collègues puisse l'accepter !

Le Secrétariat de la F. I. A. I.

Situation du corps enseignant. — 1. En février 1934, le Zentralverein der Wiener Lehrerschaft (Association centrale du corps enseignant viennois) fut suspendu et tous ses biens confisqués, entre autres la maison de repos de Winterbach, qui fut, par la suite, remise à la Lehrer-Kameradschaft (Amicale des Instituteurs), dont le Bureau est nommé par le gouvernement parmi les instituteurs dont les opinions politiques et religieuses correspondent à celles du parti gouvernemental.

2. En février 1934, 100 directeurs d'école furent licenciés et ensuite mis à la retraite (perte mensuelle de 100 à 200 sh. dans le revenu : 300 à 600 fr.). Dans les provinces, de nombreux instituteurs furent licenciés et mis dans des camps de concentration. Les instituteurs affiliés au Schutzbund (organisation démocratique) furent emprisonnés pour une durée de 2 à 10 ans. Ceux qui furent relâchés ne touchent aucune retraite.

3. A Noël 1934, 32 jeunes instituteurs titularisés par Glöckel furent licenciés. A la suite de l'intervention de la presse étrangère, 29 furent de nouveau réintégrés dans les cadres. Parmi les trois qui ne furent pas réengagés, deux sont des Juifs. L'un d'eux trouva un emploi auprès d'un établissement privé, mais dut être renvoyé sur les instances du Conseil Scolaire de Vienne. Il est resté sans aucun moyen d'existence.

4. Les associations pédagogiques qui n'ont pu se mettre au pas furent suspendues, entre autres la « Pädagogische Gesellschaft » après 60 ans d'existence. Chez les membres du Bureau d'une autre association pédagogique, qui ne s'est jamais occupée de politique, des perquisitions eurent lieu. Toutes ces mesures furent prises à la suite de dénonciations d'instituteurs de la tendance du parti au pouvoir.

5. A un groupe de collègues qui voulut constituer une association touristique du corps enseignant, l'autorisation fut refusée, car parmi les fondateurs il y en avait un qui avait, avant 1934, appartenu au parti socialiste.

6. Par tous les moyens, y compris la force, les instituteurs et les fonctionnaires sont tenus à s'affilier au « Front Patriotique » et d'y inscrire leur famille.

7. La revue « Pädagogische Blätter » fut interdite par la police.

L'éditeur ayant recouru contre les décisions de la préfecture de police, voici le rendu du jugement en date du 25 février 1936 :

« A la suite de l'appel introduit par Josef Enslein le 11 janvier 1936 contre la décision de la Préfecture de Police du 31 décembre 1935, N° P.B.23-578, l'Office du Chancelier décide comme suit :

Jugement : Il ne sera pas donné suite à l'appel et l'interdiction suspendue suivant le § 5 de la Constitution, code civil II N° 340-34, reste en vigueur.

Exposé des motifs : En plus des arguments énumérés dans le jugement contesté, les raisons suivantes ont amené le rejet de l'appel : l'appel mentionne l'absence de toute instruction, ce qui en réalité n'est pas le cas. Conformément au § 56 A.V.G., l'instruction n'est pas indispensable au cas où la situation paraît claire. Mais il s'ensuit des informations recueillies, du rapport policier et surtout du contenu de la revue en question, qu'il s'agit d'un périodique dont la tendance est favorable à l'ancien parti social-démocrate interdit en Autriche et qui vise à maintenir la liaison entre les membres de ce parti. Il est évident qu'une instruction dans ces conditions paraît superflue.

L'éditeur lui-même, qui est un membre de l'enseignement, comptait parmi les militants éminents du parti socialiste, ainsi que certains collaborateurs, comme, par exemple, l'ancien directeur d'école primaire supérieure, Théodore Neumann, qui était affilié à l'Union des électeurs socialistes du 20^e arrondissement et à l'association « Freie Schule Kinderfreunde » (Ecole Libre des amis de l'enfance). Ces circonstances auraient pu être négligées, si du contenu et de la tendance générale de la revue, on avait pu déduire un changement de mentalité ou au moins une certaine réticence. Mais ce n'est pas du tout le cas.

Le contenu de la revue démontre clairement que celle-ci était imprégnée d'un esprit social-démocrate et que même elle essayait de faire la propagande pour ce parti interdit. (Voir revue N° 5, page 75, N° 6, page 91, N° 8 page 109, N° 10, page 141, année 1935.) Entre parenthèses, la revue militait également en faveur de la laïcité (N° 8, page 117). Le reste des numéros de la collection permet également de connaître clairement l'esprit socialiste de la revue.

Etant donné l'interdiction de ce parti en Autriche, l'appel est forcément rejeté.

Il est rappelé que la publication de la revue malgré l'interdiction entraîne une amende allant jusqu'à 10 000 Sh. (30 000 francs) ou un emprisonnement jusqu'à 6 mois ; ces deux peines peuvent être infligées simultanément. »

Pour le ministre, signé : Allgayer.

Economies scolaires. — Le budget de l'année 1936 apporte de nouvelles mesures d'économie dans le domaine de l'école. Les heures de travail du personnel scolaire sont augmentées, de nombreuses classes sont fusionnées, des écoles fermées, les subventions sont réduites. De nouvelles taxes sont imposées au corps enseignant, les avancements sont en partie arrêtés, les titularisations aussi, les indemnités réduites. Un nouveau régime des retraites est introduit : si le retraité possède des revenus et le total des revenus et de la retraite dépasse 400 sh. (1200 fr.), la retraite est réduite de la moitié. Ces mesures frappent les fonctionnaires et environ 22 000 membres du corps enseignant relevant du pouvoir central. La détresse des instituteurs dépendant des provinces est encore plus grande.

Les corporations d'instituteurs (Lehrer-Kameradschaften) ont protesté auprès des autorités contre ces nouvelles mesures intolérables pour le corps enseignant.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

FAUT-IL PROLONGER LA SCOLARITÉ ?

Les peuples modernes se trouvent économiquement dans une impasse d'où ils ne se dégageront pas sans transformations fondamentales. Nous sommes, au point de vue technique, trop avancés ; nous produisons trop facilement tous les produits nécessaires à la vie, et pourtant les machines ne cessent encore de se perfectionner, remplaçant un nombre d'ouvriers toujours plus considérable, qui, malheureusement, vont grossir le nombre des sans-travail.

Bien des sociologues et des économistes étudient les remèdes propres à conjurer cette crise terrible sans pouvoir toutefois trouver, du moins jusqu'à maintenant, une solution satisfaisante au problème angoissant du chômage qui bouleverse tous les Etats. On sait la décision grosse de conséquences que vient de prendre la Chambre française. Désormais dans toutes les usines, dans toutes les fabriques, dans tous les magasins, on ne travaillera que 40 heures par semaine. D'autres mesures sont encore envisagées pour désengorger le marché du travail ; en particulier, bon nombre de personnes demandent une prolongation de la scolarité. Il faut dire que dans tous les pays cette idée est agréée par les pédagogues et les médecins qui constatent chaque année que trop d'enfants entrent en apprentissage sans avoir atteint un développement physique et mental suffisant.

— Un livre très intéressant intitulé « Ein Jahr mehr Kindheit », « Ein Beitrag zum Kampf gegen die Arbeitslosigkeit » vient de paraître chez Orell Fussli, Zurich. Les auteurs parlent surtout de notre pays. Nous donnons ci-dessous un court résumé de ce travail.

Accordons à l'enfance un an de plus !

I. Etat de choses actuel.

Des circonstances matérielles particulièrement difficiles obligent certains enfants à gagner le plus tôt possible, ce qui présente de graves inconvénients pour leur développement physique et mental. Ces dangers sont atténués par des lois fédérales et cantonales, fixant un âge minimum au-dessous duquel on ne peut employer les enfants, dans les fabriques tout au moins. Mais d'autres activités ne sont pas réglementées et peuvent donner lieu aux plus fâcheux abus. Cependant l'enfant est, en une certaine mesure, protégé du fait qu'il est astreint à suivre l'école ; toutefois la durée de la scolarité varie avec chaque canton : certains d'entre eux libèrent les écoliers à 14 et même à 13 ans. Une enquête méthodique montre les avantages qu'aurait

II. une prolongation de la période scolaire jusqu'à 15 ans révolus.

Les principaux arguments de cette thèse nous sont fournis par les médecins et les psychotechniciens qui s'accordent à reconnaître :

1. Qu'avant leur seizeième année, la plupart des sujets n'ont pas un développement corporel et intellectuel suffisant pour des apprentissages ou des occupations rémunérées. Chez les fillettes la période de 14 à 15 ans est d'habitude une phase d'intense transformation — en général plus tardive chez les garçons. Il est à souhaiter que ce moment coïncide avec l'époque de la scolarité, où les enfants subissent encore l'influence de maîtres soigneusement préparés à leur tâche pédagogique, ce qu'on ne saurait attendre des chefs d'atelier et de bureau. En outre les écoliers bénéficient de récréations régulières, d'heures de liberté et de longues vacances, alors que les apprentis ont un travail ininterrompu qui dépasse bien souvent leurs forces et explique les nombreux cas de tuberculose, enregistrés par toutes les statistiques. On pourrait parer à cet état de choses en retardant quelque peu l'entrée dans la vie pratique. Beaucoup de médecins vont jusqu'à conclure, d'après des séries d'observations, qu'avant 16 ans, sauf de rares exceptions, un enfant n'est pas apte à gagner sa vie, ni à travailler du matin au soir dans un atelier.

2. On répète à satiété que les écoliers, lassés de la monotonie scolaire, attendent avec impatience le jour qui les libère ; ces sentiments sont naturels à un âge où l'on ne sait pas apprécier *la valeur des connaissances théoriques acquises en classe*, valeur que l'adolescent ne tardera pas à reconnaître en se voyant fréquemment distancé par de plus instruits que lui ; aujourd'hui, dans la plupart des carrières, il est bien difficile d'avancer si l'on n'a suivi que l'école primaire ordinaire ; le meilleur remède serait d'en prolonger d'un an la scolarité ; cette mesure contribuerait du même coup à désencombrer les établissements secondaires. Il reste entendu que la dernière année primaire viserait avant tout à préparer la vie pratique, mais sans négliger pour cela le côté purement culturel ; on ne doit pas oublier que pour beaucoup d'enfants, l'école primaire est le seul endroit où ils puissent acquérir des connaissances systématiques : les leur refuser, à l'âge où ils peuvent le mieux les assimiler, c'est maintenir pour la vie entière leur esprit dans un état certain d'infériorité intellectuelle.

3. La prolongation de la scolarité contribuerait à diminuer *le chômage* des adultes ; les travailleurs âgés pourraient dans la plupart des cas remplir avantageusement les tâches dont s'acquittent des enfants inexpérimentés.

4. *L'orientation professionnelle* serait grandement facilitée ; les aptitudes du sujet à conseiller se discernerait plus facilement du fait qu'il serait d'un an plus âgé ; cela éviterait des erreurs initiales qui entraînent de trop fréquents changements en cours d'apprentissage.

III. *La seule objection sérieuse* qu'on puisse opposer à la prolongation de la scolarité réside dans la misère de certaines familles qui verraient augmenter leurs charges. Ce serait peut-être le cas de créer, comme dans certaines grandes villes — à Genève par exemple — un fonds spécial d'assistance pour compenser l'aide financière que ne fourniraient plus les enfants. Il nous semble que les circonstances matérielles d'une famille ne devraient jamais être invoquées pour autoriser le travail *prématué* des enfants.

IV. Influencées par les adversaires d'une prolongation, certaines personnes conseillent d'augmenter le cycle de la scolarité *en abaissant d'un an l'âge d'entrée à l'école*. Cette proposition est vivement combattue par les médecins et les instituteurs, unanimes à déclarer qu'avant 6 ½ ou 7 ans, un enfant ne peut suivre une classe primaire sans risquer de compromettre sa santé et ses facultés.

V. Evidemment la réforme proposée n'irait pas sans *frais*, puisqu'il faudrait créer des classes spéciales, véritables pépinières d'adaptation à la vie pratique, organes très souples qui permettraient de tenir compte des possibilités de chaque individu. Mais il est certain qu'à la longue, ces dépenses amèneraient à tous points de vue d'indiscutables bénéfices. Mieux préparé à la lutte pour l'existence, l'adolescent verrait croître ses chances de réussite, ce qui diminuerait dans une notable proportion les charges d'assistance de l'Etat.

Pour réaliser pleinement le but, à côté de l'importance attachée au programme et aux méthodes d'enseignement, il conviendrait d'insister auprès des employeurs pour qu'ils s'efforcent de faciliter aux jeunes gens le passage de l'école à la vie pratique, moment toujours difficile, si excellente qu'ait été la préparation aux tâches nouvelles, dans les classes de dernière année.

Nous ne pouvons que souscrire à toutes ces considérations en faisant remarquer que la loi vaudoise du 19 février 1930 prévoit déjà 9 ans de scolarité. Voici textuellement ce que dit le premier alinéa de l'article 87 de cette loi :

« Tout enfant est astreint à la fréquentation des écoles dès le commencement de l'année dans laquelle il atteint l'âge de sept ans, jusqu'au 15 avril de l'année où il a 16 ans révolus.

Il est vrai que certaines villes, comme Lausanne, ont la faculté de libérer les élèves à l'âge de 15 ans, mais chaque année un nombre toujours plus élevé d'enfants s'inscrivent pour suivre une classe spéciale, créée pour eux.

James SCHWAR.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

De l'enrichissement du langage par la géographie.

(Voir *Educateur* N°s 10, 11 et 12.)

A propos des questionnaires géographiques de nos manuels scolaires, et de leur emploi routinier ou intelligent, nous disions que la grande difficulté dans l'enseignement c'est d'arriver à procurer la parfaite assimilation des termes nouveaux, de telle façon que nos écoliers soient rendus capables de s'en servir automatiquement en toute occasion opportune.

L'enfant peut se souvenir, et répéter même, des mots et des expressions qu'il a entendus sans les posséder pour autant, et pouvoir les utiliser à son tour à bon escient.

Par exemple, nous lui posons la question : « Quel est le massif montagneux qui se dresse au sud du canton d'Uri ? ».... Il répondra, s'il a été bien stylé : « Le massif montagneux qui se dresse au sud du canton d'Uri est le massif du Gothard. » (Remarquons ici que la répétition du terme *massif* est voulue et utile). Cependant, il ne lui viendra pas à l'idée de s'approprier l'expression et de s'en servir spontanément dans d'autres cas analogues, si le maître ne l'exige pas formellement. Et la ritournelle : *les sommets des Alpes d'Uri sont...* reprendra presque aussitôt après, par suite de la loi du moindre effort.

Pour la même raison, les textes à mémoriser, s'ils sont donnés tels quels, et s'ils ne sont pas précédés d'une étude raisonnée du vocabulaire, ne contribuent également que très peu au développement du langage. Les lectures sont susceptibles de donner un meilleur résultat. On les considère dans nos manuels de géographie plutôt comme des applications de la leçon, et un complément plus ou moins indispensable à celle-ci. Ne voudrait-il pas mieux les com-

prendre comme des préparations ?... Et dans l'enseignement de l'histoire encore plus ?

Les lectures peuvent devenir d'excellents auxiliaires pédagogiques si l'on se donne la peine de les incorporer à la causerie, mais non de les donner telles quelles à titre d'introduction. Quel maître n'a pas remarqué, en effet, combien le principe de débuter par une lecture rend la marche de la leçon plus lente, et le ton de celle-ci plus monotone et plus morne que si l'entrée en matière est fournie par le récit animé et par la causerie ?

Mais il y a lecture et lecture. Celles que nous pouvons extraire des ouvrages actuels de vulgarisation, à caractère nettement technique et scientifique, sont d'un assez mince profit. Nous en prendrons deux exemples ; l'un dans les Hautes Alpes vaudoises, l'autre dans les cours d'eau des Préalpes.

« Les Hautes Alpes contrastent avec les Préalpes par leur altitude considérable, leurs escarpements successifs et par les glaciers qui en recouvrent les épaulements et les plateaux élevés... La haute crête qui relie les Dents de Morcles au col de Cheville est l'une des plus remarquables des Alpes par la variété des formes et les petits glaciers qui en occupent les épaulements et les combes rocheuses. Elle porte la sommité de la Dent-aux-Favres, le Petit et le Grand-Muveran entre lesquels se trouve le col de la Frête de Sailles ; le Pascheu et la Tête à Pierre Grept couronnent l'arête jusqu'à un endroit où elle se bifurque... en deux branches dont l'une porte le sommet de Pierre Cabotz. Entre elles se trouve le glacier de Paneyrossaz. Nous faisons grâce des altitudes et des sommets secondaires. »

PRA TIQUE **LE LAGOPÈDE DES ALPES**

Observations. — Tous ceux qui font des excursions en montagne, isolément ou en société, en course d'école, peuvent avoir l'occasion d'observer cet oiseau. Il est commun au-dessus de 2000 mètres d'altitude, aussi bien dans les Préalpes (Chaussy, Palette d'Isenau, Brenleire, etc.) que dans les Hautes-Alpes (plateau de Pierredar, aux Ormonts ; cabane des Diablerets ; Anzeindaz ; col de Balme, etc.). C'est certainement de tous les gallinacés de notre pays, celui qui a le plus fort effectif. On le reconnaît, au vol, à sa ressemblance avec un pigeon qui aurait les ailes blanches. Peu timide, il se laisse approcher facilement, et trotte sur le terrain parfois longtemps avant de s'envoler, peut-être pour éloigner de sa nichée des intrus (constaté avec ma classe au col de Balme).

Habitat. — Les hautes régions des Alpes et des Pyrénées (zone alpine supérieure et zone nivale) et tout le nord de la terre, jusqu'au 70^e degré qui est sa limite méridionale. Evite les endroits secs et trop ensoleillés, et se tient de préférence au revers, dans le voisinage d'un creux à neige ou d'un petit névé. Il y passe tout l'été, dès la saison des nichées, et redescend, en hiver, dans la zone des forêts où il se cache sous la neige ; toute la famille se met ainsi à l'abri et creuse des galeries d'aération.

Nomenclature. — Le lagopède des Alpes (*lagopus Alpinus Nilsson*) tire son nom : lagopus, pied de lièvre, de ses pieds vêtus de plumes jusqu'aux ongles, et encore par-dessous, ce qui explique pourquoi ses traces, sur la neige, semblent être celles d'un mammifère, non d'un oiseau. On l'appelle aussi poule de neige ou perdrix blanche ; en allemand Schneehuhn ; en anglais, ptarmigan. Les Savoyards l'appellent albine, les Fribourgeois herbanna ; les montagnards

vaudois ou valaisans arbenne ou arbaye (Fully). Les Romanches urblan ou rabulauna. La parenté de ces mots alpins est évidente.

Le *lagopède blanc* (*L. albus*) des tourbières du nord est une espèce différente, mais très voisine. Il n'est blanc qu'en hiver, comme son frère ou cousin. Par contre, le *lagopède d'Ecosse* ou *grouse* (*L. scoticus*) reste brun toute l'année.

Description. — De la grosseur d'un pigeon, avec le corps un peu plus fort et les tarses plus longs. Bec court et solide, tranchant et d'un beau noir ; tête petite, cou allongé. Certaines parties du corps, invisibles au repos, gardent toute l'année la même couleur : les ailes, les pieds et le bas-ventre sont toujours blancs, et la queue toujours noire, mais cachée par les sus-caudales très longues. Le reste du corps est de couleur variable ; en été, il est vêtu de gris-brun ondé de noir ; l'oiseau est alors de la couleur du terrain. En hiver tout cela est beau blanc, couleur de neige. — Comparez au *lièvre variable* des Alpes, et à l'*hermine* ! Comme eux, le lagopède est aussi bigarré de brun et de blanc aux époques de transition, surtout au printemps, alors que la neige disparaît peu à peu. — Selon certains auteurs, Erehm entre autres, le passage du brun au blanc se ferait non seulement par mue, mais par *décoloration* aussi. Le fait n'a rien d'impossible. — Un trait noir de l'œil au bec, chez le mâle, en tout temps. — Une particularité remarquable : les ongles sont creusés par-dessous en gouttière ; l'oiseau peut ainsi fouiller la neige et s'y rouler, ce qu'il aime faire en toute saison.

Nids, œufs. — Observé un nid près du sommet de la Palette d'Isenau, à 2100 m. environ. Exposé au S.-S.-W. et à la pluie ! Un simple creux tapissé de foin et de plumes, sur pente raide couverte de hautes herbes, et bien à l'abri d'une grosse motte fleurie d'un hélianthème (*H. aëlandicum*). Cinq œufs seulement, nichée tardive ; longs de 5 cm., larges de 3, d'un blanc crème, abondamment tachetés de brun. Ordinairement la ponte est de 9 œufs (8-12). Les petits sont habiles à courir et à se cacher ; ils volent et même nagent d'assez bonne heure.

Régime. — Mixte, mais surtout végétal. Contenu d'un gésier (décembre 1926) : feuilles de myrtilles des marais (*Vaccinium uliginosum*) et baies nombreuses ; rameaux tendres de fausse bruyère (*Calluna*) et... grains de quartz, les molaires des gallinacés !

Enfin, quelques-uns des voisins du lagopède, dans nos Alpes. Le grand corbeau (*corvus corax*) ; le corbeau chocard, à bec jaune et à pieds rouges ; le pinson niverolle, au corps brun-gris, avec ailes et queue très blanches ; l'aigle royal, naturellement, qui niche plus bas, mais qui visite les hautes régions et fait sa proie de la poule de neige ; et la perdrix bartavelle, assez rare malheureusement, qui se rencontre parfois avec le lagopède dans certains endroits entre 1800 et 2100 m., mais qui préfère les versants ensoleillés.

Ch. Duc.

CENTRE D'INTÉRÊT : L'OISEAU

II. Le nid et la nichée (suite)¹.

Chimistes sans le savoir. Inventeurs et constructeurs de couveuses artificielles.

Chacun connaît, au moins par ouï-dire, la couveuse artificielle dont le principe est de pratiquer l'élevage en grand en offrant à l'œuf une autre source de chaleur que celle de la mère. L'avantage est que l'on peut donner à cet

¹ Voir *Educateur*, N° 29.

appareil un nombre X de douzaines d'œufs, tandis que la plus spacieuse des poules-couveuses ne peut guère en mener à bien plus d'une douzaine, soit treize à la douzaine. Et l'on s'estime privilégié s'il en sort treize poussins bien constitués. Il y a des inconvénients à cette production en masse ; mais nous n'en parlerons pas ici, pas plus que de l'appareil lui-même, puisque ce n'est pas... un oiseau. Le mieux que l'éleveur puisse demander, c'est que sa couveuse électrique, ou à charbon de bois, ne mette pas le feu à toute son installation.

Ce que l'on sait moins, et que beaucoup ignorent même totalement, c'est que la couveuse artificielle est aussi vieille que le monde... des oiseaux, et que ce sont des oiseaux qui l'ont inventée. Pour se donner du bon temps ?... Je ne sais, car la dite invention date bien de quelques dizaines de milliers d'années.

Ces malins, qui continuent à fabriquer et à utiliser leur appareil encore aujourd'hui, ce sont particulièrement deux oiseaux de l'Australie. Ce pays, comme on sait, est riche en curiosités zoologiques, dont les deux plus bizarres sont l'oiseau sans ailes, *l'aptérix* (montrer et commenter l'image), et *l'ornithorhynque*, sorte de taupe géante (50 cm.), avec les pattes palmées et un bec de canard. Mais un bec qui a des dents, au contraire de celui des oiseaux : quatre paires de molaires cornées et aplatis placées comme toutes les molaires au fond de la bouche.

Nos deux inventeurs-constructeurs sont le *mégapode*, le grand-pied, et le *talégalle*, un autre grand-pied, mais de moindre importance ; tous les deux, offrent quelque ressemblance avec la pintade. Mais tandis que le dernier n'est qu'un bon faneur, son cousin est un édificateur de tumuli, comme les hommes de la pierre polie et du bronze. A cette différence près que ce n'est pas pour y loger leurs morts que les mégapodes élèvent ces monuments, mais pour y mettre couver leurs œufs. Chimistes sans le savoir, ils confient le travail de l'incubation à la chaleur produite par la fermentation. Ce qui n'est pas bête du tout pour des oiseaux du genre pintade qui n'a jamais brillé, que je sache par une intelligence hors ligne.

Il y a deux cents ans, un grand savant français avait aussi eu l'idée d'utiliser la chaleur de la fermentation pour couver les œufs des volailles. Et il avait choisi la matière qui sort toute chaude de l'étable !... Vous avez déjà deviné ?... Oui, le fumier. Mais ses essais répétés ne firent jamais sortir le moindre bec de poulet des œufs confiés à cette malpropre couveuse. A l'examen, le jaune montrait bien quelques traces d'un commencement de développement, mais tout s'arrêtait là. Le vingt et unième jour, le contenu de toutes les coques était parfaitement pourri. A-t-on idée aussi de mettre couver des œufs dans du fumier ! Il n'y a que les savants pour s'amuser de la sorte. Mais Réaumur était aussi un homme de bon sens, et il chercha immédiatement la cause de cet insuccès.

Il la trouva dans le fait que le fumier émet des gaz toxiques, ou empoisonnés, si vous voulez, des émanations qui méritent bien le nom de putrides, puisqu'elles firent pourrir les œufs au lieu de les vivifier. Ainsi, il ne suffit pas de fournir de la chaleur quelconque pour remplacer celle de la mère ; encore faut-il que ce foyer de calorique ne soit pas empoisonné par des gaz asphyxiants ! Cela, notre mégapode de l'Océanie l'a appris de la nature sans qu'il ait eu besoin de faire des expériences comme le savant Réaumur.

Les mégapodes, devrais-je dire, car le nid-charbonnière qu'ils édifient est de belle taille, et une seule de ces pintades ne parviendrait pas à le construire.

Près de cinquante mètres de diamètre !... Voyez le cercle que cela représente, en vous donnant la main, toute la classe ; et encore faut-il que cette classe soit celle d'une époque de crise !... Quatre mètres de haut, donc plus que la plus spacieuse de vos salles d'école. C'est presque une pyramide d'Egypte comparativement à la taille des constructeurs. L'oiseau pesant un kilogramme et un homme moyen une soixantaine, calculez... Cela fait bel et bien 240 mètres en proportion du poids de l'un et de l'autre. Et la grande pyramide, comme vous le savez, ne mesure actuellement que 138 mètres de hauteur.

Un nid-charbonnière, avons-nous dit. C'est bien un peu cela quand même il n'y a point de feu dans cette charbonnière, mais seulement une chaleur de 50 à 70 degrés produite par la fermentation. Pour le construire, les mégapodes commencent par se faire faneurs, et amassent, du bec en guise de faufile, des pattes comme corbeilles, une énorme quantité de feuilles, d'herbes et de menues branches, celles-ci pour laisser circuler l'air et empêcher que le tas ne devienne un vulgaire « ruclon » ou compost. Ensuite, ils apportent, toujours avec les mêmes outils, de la terre et des pierres qu'ils appliquent tout autour de leur meule de foin jusqu'à son sommet, mais en laissant un large cratère par où l'aération pourra se faire, ainsi que l'éclosion.

A l'intérieur, au fur et à mesure que le meulon se constitue, les pondeuses glissent leurs œufs, en veillant à les répartir également dans la masse, mais toujours dans la profondeur. Si bien que pour finir, il y en a plus d'une centaine. Comme ils sont de belle taille et d'un goût agréable, les indigènes, là où il en reste encore, font la chasse à ces nids-taupinières, pour les piller sans aucune discréction. Cette aubaine leur coûte assez de travail pour qu'ils ne s'acharnent pas à les dépister tous. Il faut démolir patiemment et avec précaution l'énorme monticule, et surtout arriver au bon moment alors que la couveuse artificielle vient seulement de commencer son office. Plus tard, ce serait une étrange omelette que l'on sortirait de l'œuf.

Privés de leur maman, les petits mégapodes s'en tirent comme ils peuvent pour s'échapper de leur tas de broussin. Le duvet s'est déjà transformé en plumes dans l'œuf même, et les ailes sont capables de battre l'air utilement. Une fois la coque de l'œuf dûment cassée, l'oisillon, ou plutôt l'oiselet, aspire un instant l'air par tous ses pores, s'habitue au demi-jour de sa meule, puis se met en devoir d'écartier rapidement les feuilles et les rameilles qui l'entourent. Il a un bout de chemin à faire jusqu'au sommet du cratère, où il s'arrête pour sécher au soleil austral ses ailes humides et les essayer par quelques battements. L'essai ne dure pas longtemps, et l'on peut voir bientôt nos jeunes pintades océaniennes, après avoir curieusement tendu le cou dans toutes les directions, s'envoler bravement à travers la campagne. A la fameuse tirade de Michelet sur l'hirondelle qui « chasse en volant, boit et se baigne en volant », le mégapode ajoute ce complément pour ce qui le concerne : « vole en naissant ».

Nous avons parlé d'un autre oiseau de ce genre, qui a les mêmes habitudes que le premier en ce qui concerne le système des couveuses artificielles. Mais lui n'a pas besoin de se faire terrassier ; il travaille seul et n'a pas la prétention d'élever des « pyramides d'Egypte ». Ce qui ne l'empêche pas d'être un rude travailleur. Autant qu'on a pu s'en assurer, il ne faufile pas avec son bec ; il se contente de glaner avec ses larges et fortes pattes. Lorsque sa botte de foin lui paraît assez grosse, il la serre, comme par un solide lien, entre les trois doigts et le pouce du pied droit, ou bien du gauche, et s'en va la porter, à

cloche-pied, sur le meulon dont il veut faire sa couveuse artificielle. Combien de glanes le talégalle doit-il amasser, et combien de courses doit-il coudre en clopinant, jusqu'à ce que sa meule lui paraisse assez haute et assez volumineuse? c'est ce qu'il n'est pas malaisé d'imaginer. Faites-vous-mêmes l'essai avec la main pour rassembler un tas de foin deux fois plus haut que votre taille ; vous serez renseignés sur la patience et l'endurance de cet oiseau.

Ce n'est donc pas pour se donner du bon temps, ainsi que nous nous le demandions en commençant, que les mégapodes faneurs ou terrassiers ne couvent pas eux-mêmes leurs œufs. Il est vrai que le va-et-vient inlassable à travers la savane doit être plus divertissant, sinon plus reposant, que l'obligation de demeurer accroupi et immobile sur un nid pendant une vingtaine de jours. Vous êtes sûrement de cet avis.

Quant à la température à laquelle peut monter la meule-couveuse en plein fonctionnement, vous pouvez vous en assurer par vous-mêmes en plongeant le bras dans un tas de foin, rentré dans de bonnes conditions, lorsqu'il se trouve en pleine fermentation. Glissez-y également un thermomètre de fromager, dont la graduation, comme vous le savez, va jusqu'au dernier degré centigrade, ou Réaumur. De là à reprendre l'expérience de ce savant en remplaçant le fumier par du foin, ou mieux encore par du regain fauché du matin, il n'y a qu'à obtenir la permission de maman, gardienne des œufs. Seulement, car il y a toujours un « mais » dans ces sortes d'amusements, êtes-vous sûrs d'avance que vos poussins, s'ils parviennent à sortir de la coquille, ce qui est déjà peu probable, sauront bousculer à temps le chaud matelas qui les aura couvés, ainsi que le font sans hésitation les jeunes talégalles, emplumés jusqu'au bout des ailes ? C'est là la question, comme dit le proverbe anglais. P. H.

LES LIVRES

Les enfants moralement abandonnés, par ELISABETH HUGUENIN.

Mlle Huguenin, qui a déjà publié de très beaux livres sur la co-éducation, sur Kerschensteiner et Geheeb et sur les tribunaux pour enfants, vient de consacrer un nouvel ouvrage aux enfants moralement abandonnés.

Elle présente tout d'abord des portraits poignants de malheureux de tous genres : indigents, abandonnés, déracinés, irréguliers, vagabonds, psychopathes, débiles mentaux, délinquants, pervers, martyrs. On ne lira pas ces pages sans un serrement de cœur et sans modifier nombre de ses jugements.

La seconde partie de l'ouvrage apporte une impression de réconfort et d'apaisement. Elle est consacrée à l'exposé de quelques méthodes de réadaptation sociale dans des établissements que Mlle Huguenin connaît bien : entre autres Sainte-Marguerite-de-Cortone, à Anvers, et le Home chez nous, à Lausanne. L'ouvrage se termine par un exposé de la belle œuvre du grand éducateur tchèque Bakule. Nous recommandons la lecture de ce livre à tous ceux qui préoccupent les questions d'éducation morale et de redressement des enfants. Les maîtres y trouveront des indications fort utiles à une meilleure compréhension des réactions parfois si curieuses des enfants.

Le livre de Mlle Huguenin vient augmenter la collection catholique publiée sous le titre : « Les sciences et l'art de l'éducation. » Elle fait honneur au groupe d'intellectuels français et belges qui cherchent, non sans succès, à adapter les méthodes nouvelles à la doctrine catholique, sous la direction éclairée d'un homme de cœur bien connu chez nous : le père Châtelain. E. D.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Enseignement du français aux étrangers :

INITIATION A LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

par Emile Antonini avec une préface d'Henri Sensine

Un volume in-16 broché toile souple Fr. 1.80

Cet opuscule d'un format commode et d'un prix modique, est destiné aux débutants de langue étrangère désireux d'acquérir des notions de grammaire suffisantes pour pouvoir utiliser ensuite avec profit des ouvrages plus complets.

POUR ÉCRIRE MES LETTRES

par Mles L. et J. Biaudet.

1 vol. in-16 toile souple Fr. 2.50

Ce petit manuel est des plus précieux aux étrangers et à la jeunesse des écoles ; il intéresse tous ceux qui étudient le français et qui désirent écrire une lettre ou un billet dans les termes voulus et dans une langue irréprochable.

MANUEL DE PHONÉTIQUE FRANÇAISE. Théorie. Exercices. Lectures,

par Georges Bonnard.

1 vol. in-8° relié Fr. 4.—

Cet ouvrage renferme un chapitre sommaire sur la formation et la classification des sons du langage, un exposé systématique de la phonétique du français d'aujourd'hui, des exercices-types d'articulation et un choix de morceaux littéraires en transcription phonétique.

ÉTUDE DU VERBE. Manuel destiné à l'enseignement pratique du français,

par E. Lasserre et J. Grandjean. (3^e édition)

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.25

Ce manuel s'est révélé particulièrement propre à l'enseignement du français aux étrangers.

EST-CE A OU DE ? par E. Lasserre.

1 vol. in-8° broché Fr. 1.50

L'emploi des prépositions françaises suit une tradition qui ne s'apprend que par l'usage. L'auteur a réuni toutes les expressions qui se construisent obligatoirement avec une préposition afin de faciliter le travail aux étrangers.

A BATONS ROMPUS. Choix d'anecdotes destinées aux premières leçons de français,

par M. Maurer. (7^e édition)

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.—

C'est un choix de 250 courts récits gradués en vue de l'étude du français. Ces anecdotes, variées et intéressantes, familiarisent insensiblement l'élève avec les difficultés idiomatiques de notre langue.

PARLONS FRANÇAIS

Quelques remarques sur la langue et la prononciation avec répertoire alphabétique,

par W. Plud'hun.

1 vol. in-8° broché Fr. 1.—

Nous avons à lutter contre toutes sortes de locutions vicieuses et le mot français doit être préféré aux termes locaux partout où il n'y a pas un avantage évident à employer ceux-ci.

LA PONCTUATION EN FRANÇAIS

par H. Sensine.

1 vol. in-16 broché Fr. 3.75

La ponctuation est d'une indéniable utilité. Un texte mal ponctué n'est pas clair et, souvent, peut prêter à des interprétations différentes.

L'EMPLOI DES TEMPS EN FRANÇAIS ou LE MÉCANISME DU VERBE

par H. Sensine. (7^e édition)

1 vol. in-16 cartonné Fr. 3.—

Ce petit ouvrage est destiné aux étrangers qui éprouvent toujours une grande difficulté à se servir du verbe dans ses diverses modifications.

LES VERBES FRANÇAIS CONJUGUÉS SANS ABRÉVIATIONS

par Ami Simond.

1 vol. in-16 toile souple Fr. 1.50

Voici un recueil très pratique de tous les verbes irréguliers de notre langue, classés systématiquement et conjugués tout au long.

ENVOI A L'EXAMEN SUR DEMANDE

la bière

est une boisson à base d'orge et de houblon, fermentée à l'aide de levure

Le malt est de l'orge germée et torréfiée. Pour fabriquer de la bière blonde, on utilise des malts légèrement torréfiés; pour la bière brune, des malts torréfiés à une température plus élevée

La bière est à la fois un désaltérant sans égal, un aliment sain et fortifiant, un calmant apprécié

Une bonne annonce, répétée suffisamment dans le journal approprié, sera toujours productive.

Pour toutes vos annonces, adressez-vous à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne Téléphone 27.366

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT
 'CULLY'

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
 H. BAUMARD, GENTHOD
 H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
 J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
 VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY
 AD. LAGIER, GENÈVE
 M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE
 J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
 H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE
 CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Dans un dénuement complet, affaibli par les privations, Pestalozzi reconnut que le seul moyen de sortir d'une pareille misère était de

« Prêcher à l'humanité les principes libérateurs de l'aide et de l'entr'aide. »

La coopération est la réalisation de son idée. Elle éduque ses adhérents à la solidarité et à l'économie et élève leur niveau d'existence.



**UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION
(USC) BALE**

INSTITUT JAQUES-DALCROZE

Genève

Dir. :
E. Jaques-Dalcroze.

Ecole de culture
musicale et rythmique

**RYTHMIQUE
SOLFÈGE**

**PLASTIQUE ANIMÉE
IMPROVISATION**

Cours pour PROFESSIONNELS (préparation aux certificats et diplômes)
Cours pour AMATEURS (cours populaires du soir, cours pour étudiants et instituteurs).

OUVERTURE DES COURS : 14 SEPTEMBRE

Pour tous renseignements, s'adresser : Secrétariat, 44, Terrassière.

Les Bastions, rue Candolle 18, en face jardin, **chambres** avec ou sans pension. Repas soignés. Prix très modérés pour personnes stables.

Collègues qui cherchez **une bonne pension** pour votre enfant aux études, normalien, collégien, gymnasien, etc., adressez-vous en toute confiance à famille d'instituteur. Proximité des écoles, dans quartier tranquille. Confort. Surveillance des devoirs. Piano, Prix modérés. Références. — Ecrire sous chiffre G. 9374 L. à Publicitas, Lausanne.